



9 ans en france sans papier

Par **klikli**, le **15/03/2010** à **19:09**

Bonjour,

je suis algerien entré en france juin 2001, je suis marié avec une française en janvier 2004 j'ai obtenu un titre de séjour d'un an lors de renouvellement ma femme voulait pas présenter avec moi à la préfecture elle a demandé au procureur de la république l'annulation de notre mariage on est passé au tribunal le juge m'a donné raison mariage est valide. depuis 2004 on est plus ensemble mais on est toujours pas divorcé, en 2007 j'ai fait une demande au niveau de la préfecture avec le jugement rendu par le tribunal qui prouve un vrai mariage après 2 mois j'ai quitté le territoire, cela fait 9 ans que je suis en France on m'a dit pour la loi de 10 ans de présence en France j'ai beaucoup de preuves parce que j'ai travaillé et j'ai un permis français que j'ai fait en 2003, ma question est quand j'aurai le droit de déposer mon dossier. merci